

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



# E FOOT 38

*Le Foot en Isère, Moi j'adhère*

**SAISON 2022-2023**

**PV N° 597**

**DU 16 MARS 2023**



## **LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE**

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné,

Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.

Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



Cette Semaine :

|  |           |
|--|-----------|
| <b>SECRETARIAT ADMINISTRATIF .....</b>                   | <b>3</b>  |
| <b>COMMISSION APPEL .....</b>                            | <b>6</b>  |
| <b>COMMISSION ARBITRES .....</b>                         | <b>8</b>  |
| <b>COMMISSION DELEGATIONS .....</b>                      | <b>11</b> |
| <b>COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION .</b>                | <b>13</b> |
| <b>COMMISSION FEMININES.....</b>                         | <b>15</b> |
| <b>COMMISSION F.M.I .....</b>                            | <b>16</b> |
| <b>COMMISSION FOOT EN SEMAINE<br/>ET ENTREPRISE.....</b> | <b>18</b> |
| <b>COMMISSION FUTSAL .....</b>                           | <b>20</b> |
| <b>COMMISSION DES REGLEMENTS .....</b>                   | <b>21</b> |
| <b>COMMISSION SPORTIVE .....</b>                         | <b>24</b> |
| <b>STADES MUNICIPaux GRENOBLOIS....</b>                  | <b>26</b> |
| <b>COMMISSION TECHNIQUE .....</b>                        | <b>28</b> |

# Table Des Matieres

## Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN  
38360 SASSENAGE  
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

|                       |                |
|-----------------------|----------------|
| SECRETARIAT           | 04 76 26 82 90 |
| TRESORIER             | 06 33 54 57 25 |
| APPEL                 | 04 76 26 87 72 |
| ARBITRES              | 04 76 26 82 94 |
| DISCIPLINE            | 04 76 26 82 97 |
| TERRAINS              | 04 76 26 82 95 |
| FEMININES             | 04 76 26 87 73 |
| ENTREPRISES-FUTSAL    | 04 76 26 87 74 |
| ETHIQUE               | 04 76 26 87 70 |
| REGLEMENTS            | 04 76 26 82 96 |
| SPORTIVE              | 04 76 26 87 71 |
| STATUT DE L'ARBITRAGE | 04 76 26 87 75 |
| TECHNIQUE             | 04 76 26 82 99 |

*Le Foot en Isère :  
Moi J'adhère*



*Nos Partenaires*



## SECRETARIAT ADMINISTRATIF

**Mardi 14 mars 2023**

### Procès-Verbal N° 597

#### Tirage des Coupes de l'Isère le 20 mars 2023

Le District vous informe que le Tirage des Coupes de l'Isère aura lieu :  
le 20 MARS à 19h00 au District en partenariat  
avec Memo Club

- Seniors Fabrice Marchiol : 1/4 finales et pré tirage des 1/2 finales
- Challenge Lucien Gros Balthazard : 1/4 finales et pré tirage des 1/2 finales
- U20 Coupe Noël Pilot : 1/4 finales et pré tirage des 1/2 finales
- U17 Coupe Crédit Agricole : 1/4 finales et pré tirage des 1/2 finales
- U15 Coupe Pierre Dubois : 1/4 finales et pré tirage des 1/2 finales
- U15 Coupe Augustin Dominguez : 1/4 finales et pré tirage des 1/2 finales
- Féminines à 11 Coupe Monique Bert : 1/4 finales et pré tirage des 1/2 finales
- Féminines à 8 Coupe JB Dalmasso : 1/4 finales et pré tirage des 1/2 finales
- Féminines U18 à 8 Coupe de l'Isère: tirage des 1/2 finales
- Féminines U15 Coupe de l'Isère : 1/4 finales et pré tirage des 1/2 finales

Tous les clubs qualifiés pour ces coupes sont invités au tirage au sort

#### Accueil Finales Coupes de l'Isère

Le District lance un appel à candidatures pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes de l'Isère :

- **Le 3 juin 2023 : Finales JEUNES Masculins et Féminines**
- **Le 4 Juin 2023 : Finales SENIORS Masculins et Féminines**

Cahier des charges à la demande, auprès du District.

Les candidatures sont à adresser au District pour le 4 Avril date butoir.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 597 jeudi 16 mars 2023

## Appel à candidature Assemblée Générale d'été 2023

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 30 juin en soirée.

**La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 4 avril 2023**

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

## Promotion médailles District 2023

**Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.**

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré [de la médaille de DISTRICT](#).

Pour cela, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner au [Secrétariat du District](#)

**pour le 20 avril** délai de rigueur.

[Formulaire demande médaille District](#)

## TRESORERIE DISTRICT

### FORFAIT GENERAL U17

**Amende 68 €**

**Du 14 mars 2023**

MOIRANS U17D2

### FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U15 A8

**Amende 32 €**

**Du 11 mars 2023**

AIX 2 CIU15A8 FEM

### FORFAIT JOURNEE

**Amende 32 €**

**Du 10 et 11 mars 2023**

BOZEL MT JOVEL AS U20D2  
VALLIS AUREA FOOT 4 U20D2  
CHARTREUSE GUIERS FEMU15FA8D2  
VEZERONCE HUERT 4 U13D4  
ASCOL VETA8NI

### FORFAIT PLATEAU U10-U11

**Amende 10 €**

**Journée 3 du 11 mars 2023**

O. NORD DAUPHINE U10  
VALLEE DU GUIERS U10  
LA MURETTE 2 U11  
SUD ISERE U11  
POLIENAS U10-U11  
NIVOLAS 2 U10-U11  
POISAT U10-U11  
MOIRANS U10-U11  
BOUVESSE U10-U11  
FONTAINE U10-U11  
ECHIROLLES 2 U10-U11

### FORFAIT APRES TIRAGE COUPE

**Amende 140 €**

**Du 11 et 12 mars 2023**

ASIEG CIFM  
PAYS VOIRONNAIS CIFEMA11MB



PAYS D'ALLEVARD U10-U11  
O. LES AVENIERES U10-U11

**NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS**

**Amende 11 €**

**Du 6 au 11 mars 2023**

SEYSSINET 4 U13D3  
SEYSSINET 5 U13D3  
SEYSSINET 6 U13D4  
BOURG OISANS U13D4  
BILIEU 2 SA8ENTD1  
VILLENEUVE U13D4  
ESTRABLIN 2 U13D4  
ST MAURICE L'EXIL 2 U13D4  
LIERS U13D4  
LCA FOOT 38 2 U13D3  
GP ARTAS CH NORD DAUP 3 U13D4  
VEZERONCE HUERT 2 U13D3  
RO-CLAIX 2 U13D4  
METROPOLITAINS SA8ENTD1

**FM NON RETOURNEE**

**Amende 75 €**

**Du 4 mars 2023**

MURETTE 4 U13D3  
VOREPPE 2 U13D4

**FMI NON RETOURNEE**

**Amende 75 €**

**Du 11 et 12 mars 2023**

Voir PV 597 de la Commission FMI

**FM PLATEAU INCOMPLETE U10-U11**

**Amende 10 €**

**Journée 3 du 11 mars 2023**

ST QUENTIN FALLAV 2U10  
ST HILAIRE DE LA COTE U10-U11

**CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE**

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 15 février 2023

Article 17

**17-3 – Procédures et Sanctions :**

c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

Les clubs ci-dessous se verront suspendus en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet **le 22 mars 2023**

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX  
564310 FC LE TOUVET

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 597 jeudi 16 mars 2023

## RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

| E-mails Commissions   |  |
|-----------------------|--|
| APPEL                 | <a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>                       |
| ARBITRES              | <a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>                 |
| DELEGATIONS           | <a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>           |
| DISCIPLINE            | <a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>             |
| FOOT ENTREPRISE       | <a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>   |
| FUTSAL                | <a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>                     |
| REGLEMENTS            | <a href="mailto:reglements@isere.fff.fr">reglements@isere.fff.fr</a>             |
| SPORTIVE              | <a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>                 |
| STATUT ARBITRAGE      | <a href="mailto:statutsarbitrage@isere.fff.fr">statutsarbitrage@isere.fff.fr</a> |
| TERRAINS              | <a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>                 |
| FEMININES             | <a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>               |
| ETHIQUE ET PREVENTION | <a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>                   |

| Autres E-mails               |  |
|------------------------------|--|
| District                     | <a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>                           |
| Président                    | <a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a> |
| Vice-Président Délégué       | <a href="mailto:michel.vachetta@gmail.com">michel.vachetta@gmail.com</a>                   |
| Trésorier                    | <a href="mailto:fciceron@isere.fff.fr">fciceron@isere.fff.fr</a>                           |
| Comptabilité                 | <a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>                   |
| Responsable administrative   | <a href="mailto:edarocha@isere.fff.fr">edarocha@isere.fff.fr</a>                           |
| Conseiller Technique Fédéral | <a href="mailto:tbartolini@isere.fff.fr">tbartolini@isere.fff.fr</a>                       |
| Educateur Sportif            | <a href="mailto:dcazanove@isere.fff.fr">dcazanove@isere.fff.fr</a>                         |
| CTD - DAP                    | <a href="mailto:jhugonnard@isere.fff.fr">jhugonnard@isere.fff.fr</a>                       |

## COMMISSION APPEL

**Mardi 14 mars 2023 à 18h00**

### Procès-Verbal N°597

**Président** : MONTMAYEUR Marc

**Présent(e)s** : MONTMAYEUR Marc , SCARPA Vincent, MAZZOLENI Laurent, BLANC Aline, FERNANDES Carlos-representant de la commission des arbitres, RACLET Chrystelle, VAILLANT Franck, EL RHAFFARI Reda, FRANZIN, Didier, REMLI Amar.

**Excusé(e)s** : PION Christophe, BONNARD Christophe, TRUWANT Thierry, BRAULT Annie.

.....

#### Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

**Match** : catégorie, niveau, poule et date du match

**Motif** (s) de l'appel : date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : [appel@isere.fff.fr](mailto:appel@isere.fff.fr)



## Rappel à tous les clubs

### Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

## INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 597 jeudi 16 mars 2023

## COURRIER DES CLUBS OU AUTRES

**F.C.2.A** : Courrier avec justificatif nous informant de l'absence d'une personne convoquée à l'audition du mardi 14 mars 2023. Lu et noté.

**RIVES** : Appel disciplinaire

**Arbitre M. PUPPINO Niels** : Appel disciplinaire

**MANIVAL** : Courrier nous informant de la présence du Président du club à l'audition du mardi 14 mars 2023. Lu et noté.

**F.C.2.A** : Courrier concernant l'audition du 14 mars 2023. Lu et noté.

**Arbitre M. PUPPINO Niels** : Courrier nous informant de son retrait de son appel disciplinaire avant ouverture du dossier.

## DOSSIER DISCIPLINAIRE

**Dossier 22-23-036D** : Senior, D1, poule B, match du dimanche 05 février 2023, PAYS VOIRONNAIS / RIVES  
Appel du club de RIVES, en date du vendredi 10 mars 2023, contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline, dans son dossier 23/16/09, lors de sa réunion du mardi 28 février 2023, notifiées au club et à l'intéressé le mercredi 1 mars 2023, et parues au PV n° 591, du jeudi 2 mars 2023

Appel portant sur « sur la sanction de notre joueur, pour nous cette sanction doit être revue à la baisse »

**Appel irrecevable : Motif hors délai**

Pour le P.V  
Le Président  
Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V  
La secrétaire de séance  
Aline BLANC

## COMMISSION ARBITRES

**MARDI 14 MARS 2023 à 18h30**

### Procès-Verbal N°597

**Président** : SABATINO Joseph

**Présents** : KODJADJANIAN Jean-Marie, CARRETERO Christophe, VAGNEUX, Luc, CHARLES Jacques, THEVENIN Cyril, FERNANDES Carlos

**Excusé** : LALO Aboubakar

### **RAPPEL AUX ARBITRES**

Il nous a été donné de constater que les designateurs reçoivent un très grand nombre d'appels téléphoniques pour des motifs divers et souvent hors-délais. Pour pouvoir satisfaire rapidement ces requêtes et devant la charge qui leur incombe chaque semaine, il est demandé aux arbitres de privilégier surtout les messageries SMS ou de laisser des messages aux designateurs.



## **RAPPEL : INFORMATIONS AUX JEUNES ARBITRES ET A LEUR CLUB**

**Vu le nombre important de jeunes arbitres sans moyens de locomotion personnels, il est rappelé que ceux-ci doivent être pris en charge par leurs parents ou par leurs dirigeants de club pour pouvoir être transportés aux matchs. A noter que tous les arbitres ne peuvent être tous désignés dans l'agglomération grenobloise.**

### **INFORMATIONS :**

Toutes communications et desiderata avec les désignateurs ou membres de la commission doivent obligatoirement faire l'objet d'un mail adressé à la CDA : [arbitres@isere.fff.fr](mailto:arbitres@isere.fff.fr)

Les délégués de chaque club doivent être obligatoirement saisis avant le match sur la FMI.

### **RAPPEL : REÇUS D'INDEMNITES D'ARBITRAGE**

**A PARTIR DU 15 JANVIER 2023.**

Seuls les reçus « officiels » et remplis correctement doivent être utilisés et présentés aux clubs pour le paiement de l'arbitre avec le kilométrage indiqué sur votre désignation. Cette distance est calculée suivant les indications du guide MICHELIN (par la voie la plus rapide).

Les reçus officiels sont téléchargeables sur notre site : rubrique **ARBITRAGE**, puis **DOCS ARBITRES**, puis **INDEMNITES** et **FRAIS**, puis « **REÇU FRAIS ARBITRE** ».

Si non présentation d'un reçu officiel, le club pourra refuser de régler l'arbitre sur place et le paiement se fera en différé sur le compte du club à la réception du reçu en bonne et due forme envoyé au district.

### **OBSERVATIONS ( rappel )**

Les noms des observateurs n'apparaîtront plus dans les désignations des arbitres. Les contrôles se feront donc en mode inopinée durant cette saison 2022-2023.

La CDA renouvelle une fois de plus sa confiance à son pôle observation.

### **TUTORATS**

Responsable des tutorats : Luc VAGNEUX (merci de le mettre en ampliation)

### **RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :**

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer **2 observations** sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 597 jeudi 16 mars 2023

## DESIGNATEURS :

| Nom              | Catégorie   | Téléphone      | Courriel   |
|------------------|---|----------------|--|
| FARKAS Leo       | Ligue adultes, D1- D2 – Assistants  | 07 85 98 74 44 | <a href="mailto:designation.isere@gmail.com">designation.isere@gmail.com</a>                           |
| YUKSEL Ferdinand | <b>MASCULINS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• D3-D4- D5 –</li><li>• U18 R1AA,</li><li>• U18 R2–</li><li>• U16 R2,</li><li>• U15 R1,</li><li>• U15 R2,</li><li>• U14 R1,</li><li>• U14 R2</li></ul> <b>FEMININES</b><br>Seniors <ul style="list-style-type: none"><li>• R1F, R2F,</li><li>• U18 R1F, R2F,</li><li>• U18 F à 11 interdistricts,</li><li>• U19F National AA</li></ul> | 06 17 14 62 03 | <a href="mailto:yuksel.ferdinand@gmail.com">yuksel.ferdinand@gmail.com</a>                             |
| CUSANNO Stéphane | U17 District  | 06 46 41 36 44 | <a href="mailto:designateursjeunesarbitres38@hotmail.com">designateursjeunesarbitres38@hotmail.com</a> |
| THEVENIN Cyril   | U15 District  | 06 07 23 89 63 | <a href="mailto:designation38.u15@gmail.com">designation38.u15@gmail.com</a>                           |
| AKYUREK Mustafa  | Foot entreprise, Futsal, U20 district   | 06 58 92 79 30 | <a href="mailto:Mustaky38@yahoo.fr">Mustaky38@yahoo.fr</a>   |

## DEMANDE D'ARBITRES :

**D5 (B) du 26 Mars 2023 : AS POLIENAS : / 2 ROCHERS :** Satisfaction vous sera donnée dans la mesure du possible.

**D5 ( E) : du 19 mars 2023 Turcs Verpillière / Nivolas 2 :** Satisfaction vous sera donnée dans la mesure du possible.

## COURRIERS ARBITRES

**ROBERT Natacha :** le Président et le secrétaire vous recevront pour discuter de votre courrier et votre souhait d'arrêter l'Arbitrage.

## INDISPONIBILITE suite à Blessures

**LHULLIER Ludovic :** Bon rétablissement.

### ATTENTION LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



*Le Foot en Isère : Moi J'adhère*

PV n° 597 jeudi 16 mars 2023

## COMMISSION DELEGATIONS

**Mardi 14 Mars 2023 à 18H**

### **Procès-Verbal N°597**

Président : CICERON Fabien  
Présent : CICERON Fabien  
Excusés : DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohamed,

.....  
**PRESIDENT** : CICERON FABIEN      Portable : 06 33 54 57 25  
**DESIGNATEUR DELEGUES** : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

**Permanence Commission** : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00  
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :  
**E-mail** : [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

### **DEMANDE DE DELEGUES**

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.  
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes** : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

### **MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :**

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.  
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2022-2023.

### **NOUVEAUTE : L'OBSERVATEUR ANONYME**

Le district de l'Isère et la commission de délégation ont décidé de mettre en application

**L'article 51 des règlements généraux** qui prévoit la possibilité de faire superviser des matchs par un observateur anonyme.

Cet observateur (membre du comité de direction, membre de commission, délégué officiel, membres recrutés par la commission de délégation, etc...) sera désigné sur un match en simple spectateur.

**Son rôle sera d'observer l'organisation, le match, la fin de celui-ci et de faire un rapport à la commission de délégation.**

Il n'interviendra en aucun cas s'il y avait des problèmes en tout genre (petit et grand). Une fois son rapport transmis, la commission de délégation le fera suivre aux commissions concernées si besoin

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 597 jeudi 16 mars 2023

## COURRIERS REÇUS

- Deux rochers : lu et noté
- Polienas : lu et noté
- Oyeu : lu et noté

## INFORMATION AUX DÉLÉGUÉS :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myff. Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

## DÉSIGNATIONS :

| WEEK END DU 18 ET 19 MARS 2023 |                      |                        |                        |                              |
|--------------------------------|----------------------|------------------------|------------------------|------------------------------|
| <i>Catégorie</i>               | <i>Club recevant</i> | <i>Club visiteur</i>   | <i>Délégué désigné</i> | <i>Répartition des frais</i> |
| U13 D4 POULE I                 | VEZERONCE 3          | LAUZES                 | BOULORD JM             | FRAIS AU CLUB DE LAUZES      |
| U15 D3 PHASE 2 POULE G         | TIGNEU JAMEYZIEU     | CREMIEU                | DURAND NICOLAS         | FRAIS AU CLUB DE TIGNEU      |
| U15 D3 PHASE 2 POULE A         | ST MARTIN D'HERES 2  | GONCELIN               | GIRARD VEYRET NORBERT  | FRAIS AU CLUB DE GONCELIN    |
| U15 D1                         | ST MARTIN D'HERES    | RACHAIS                | HUGOT DANIEL           | FRAIS AUX DEUX CLUBS         |
| U17 D3 PH2 POULE F             | LCA                  | GP VEZERONCE DOLOMIEU  | MORE CLAUDE            | FRAIS AUX DEUX CLUBS         |
| U17 D3 PH2 POULE B             | USVO 2               | VILLENEUVE             | EL RAFFARI REDA        | FRAIS AUX DEUX CLUBS         |
| SENIORS D1 POULE A             | FC2A                 | SEYSSINS               | EL RAFFARI REDA        | CAISSE DE PEREQUATION        |
| SENIORS D2 POULE A             | SASSENAGE 2          | ST GEORGES DE COMMIERS | VELOSO JOSE            | FRAIS AU CLUB ST GEORGES     |
| SENIORS D3 POULE A             | TUNISIENS SMH        | DEUX ROCHERS           | AVETTAND NICOUD JULIEN | FRAIS AU CLUB DEUX ROCHERS   |
| SENIORS D3 POULE A             | TURCS GRENOBLE       | ST PAUL DE VARCES      | SOUDANI HAMID          | FRAIS AU CLUB DE ST PAUL     |
| SENIORS D4 POULE C             | ST GEOIRE VALDAINE   | ST SIMEON BRESSIEUX    | MORE CLAUDE            | FRAIS AU CLUB DE ST GEOIRE   |
| SENIORS D5 POULE A             | GRESIVAUDAN 2        | ST GEORGES DE COMMIERS | AHMED HEZAM ZINE       | FRAIS AU CLUB DE ST GEORGES  |
| SENIORS D5 POULE B             | MOIRANS 2            | VOREPPE 2              | BOULORD JM             | FRAIS AU CLUB DE VOREPPE     |
| SENIORS D5 POULE C             | THODURE              | FORMAFOOT 2            | DURAND NICOLAS         | FRAIS AU CLUB DE FORMAFOOT   |
| SENIORS D5 POULE D             | LES AVENIERES 2      | CORBELIN 3             | CICERON FABIEN         | FRAIS AU CLUB DE CORBELIN    |
| SENIORS D5 POULE E             | TURCS VERPILLIERE 2  | NIVOLAS 2              | DIASPARRA GUILLAUME    | FRAIS AU CLUB DE NIVOLAS     |



## COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

**Mardi 14 Mars 2023 à 18h00**

### Procès-Verbal N° 597

Président

: M. Mallet

Présents

: M Mallet ; M Montmayeur

### **COURRIERS**

Remerciement du club de ST GEORGES DE COMMIERS pour l'accueil le club de CESSIEU lors du match de coupe de l'Isère

### **RECIDIVE CLUBS**

#### Saison 2021-2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
DEUX ROCHERS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Avril 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
CREMIEU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Mai 2023**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
SAINT MARTIN D'HERES et SEYSSINET

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 07 Juin 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
EYBENS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Juin 2023**

#### Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
U.S LA MURETTE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
ISLE D'ABEAU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 597 jeudi 16 mars 2023

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

U.S BEAUVOIR ROYAS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Novembre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club

FC CHIRENS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 6 Décembre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

AJA VILLENEUVE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Novembre 2023**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

LA COTE SAINT ANDRE ; CHATTE ; SAINT MARTIN D'HERES; FORMAFOOT ; FONTAINE ; PAYS D'ALLEVARD ; JARRIE CHAMP

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2023**

## BONUS MALUS

Le bonus-malus est à jour au PV numéro 597 sur le site du District de l'Isère Football

### RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

**Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....**

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

## DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

### Listes NON reçues

Abbaye Us ; Agnin F.C ; Bizennes Es ; Bourgoin Asp ; Es Mistral ; Grenoble Dauphine As ; Grésivaudan ; Les Avenieres O ; Moirans F-C ; Pays Allevard ; Polienas As ; Quatre Montagnes Fc ; Saint Quentin Fallav ; Thodure U.S ; Voreppe

### Listes reçues mais non validées

Pierre Chatel

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District



## COMMISSION FEMININES

**Réunion du Mardi 14 mars 2023**

### Procès-verbal n° 597

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Excusé : Gérard Bouat

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT**

**DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

**Rappel comme chaque saison : merci dans votre correspondance d'indiquer votre C.N.P Catégorie Niveau et Poule Merci**

**COURRIERS : FF ECHIROLLES, VOREPPE, VAREZE, BOURBRE, PAYS VOIRONNAIS, JEREMY HUGONNARD ROCHE, G A P S, BOURGOIN, GT A C N D , CHARTREUSE GUIERS, DRUMETTAZ, LIERS, ST QUENTIN FALLAVIER, SUD ISERE, AIGUEBELLE, AIX, PIERRELATTE, LA SURE, REVENTIN, EYBENS**

### **Rappel utilisation Tablette FMI**

En cas de problème la personne à contacter est monsieur Marc Mallet !

**TOUS LES EMAILS EMANANT D'UNE BOITE NON OFFICIELLE NE SONT PLUS PRIS EN COMPTE PAR LA COMMISSION FEMININE, DE MEME LES EMAILS ENVOYES A LA COMMISSION SPORTIVE NE SONT PLUS TRAITES**

## **JOURNÉE DE LA FEMME DU 12 MARS À GIERES**

Remerciements à la Mairie et au club de GIERES pour le prêt de leurs installations et pour la parfaite organisation de cette journée.

Cette journée, rondement menée par Jérémy Hugonnard Roche épaulé d'Elodie, Lucie, Thierry , Marc ainsi que par des membres de la commission féminine élargie , a été une réussite tant sur le plan sportif (organisation des plateaux U 8/U9 et U10/U11 ), que émotionnel avec la reconnaissance du travail accompli par les bénévoles féminines (un petit cadeau a été remis à chacune).

Remerciements aux élus du district pour leurs accompagnements et leurs participations.

Merci aux clubs ayant participé à cette manifestation et un grand merci à Jean Paul, notre dévoué photographe, pour ses belles photos qui resteront un beau souvenir pour nos petites joueuses.

Hervé Giroud-Garampon, Président du District, a tenu à être présent à cette manifestation, présence qui renouvelle son attachement au foot féminin.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 597 jeudi 16 mars 2023

## CHAMPIONNAT U 15

D 1  
J 11 du 1<sup>e</sup> Avril  
CHAMBERY - EYBENS reporté  
Festival U13

D 2  
J 6 du 18 Mars  
AIGUEBELLE – BELLEY reporté  
G A P S 2 - BARBERAZ à 15h à la Bridoire

Poule C  
J 8 du 1<sup>e</sup> Avril  
GT A C N D - LA MOTTE SERVOLEX reporté  
Festival U 13

## CHAMPIONNAT U 18 A 8

Match inversé  
J 4 VALLEE DE LA GRESSE – GT A C N D le 1<sup>e</sup> Avril  
J 11 GT A C N D - VALLEE DE LA GRESSE le 3 Mai

## CHAMPIONNAT SENIORS A 11

D 1  
J 6 GT NIVOLAS TSC - LA MOTTE SERVOLEX le 2 Avril

D2  
J 5  
ECHIROLLES 2 – PAYS VOIRONNAIS à 13 H à Picasso  
LA SURE - REVENTIN à 10h30

## CHAMPIONNAT U 18 A 11

La 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> phase seront additionnées pour définir le classement

Inversion des matchs  
J 1 du 18 Mars  
DAVEZIEUX – RHONE CRUSSOL à 14 H

J 6 du 1<sup>e</sup> Avril  
RHONE CRUSSOL- DAVEZIEUX

Jacques Issartel - Président  
06 34 87 23 55

 COMMISSION F.M.I

**Mardi 14 Mars 2023 à 18h00**

## Procès-Verbal N° 597

Président : M. MALLET  
Présents : M MONTMAYEUR ; JM BOULORD

### TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs des 11 et 12 03/2023)

U20 D1 Poule Unique  
CHALLENGE U15, A. DOMINGUEZ: Poule Unique  
COUPE U15 A11 P. DUBOIS: Poule Unique  
COUPE U17 CREDIT AGRICOLE: Poule Unique  
U15 D3: Poule G  
U15 A8: Poule A  
U13D2 : Poule C

GP VEZERONCE DOLOMIEU  
SEYSSINET3  
DOMARIN AS  
COTE SAINT ANDRE  
GP VEZER HUERT DOLOM  
ENT. ST SIMEON ST HILAIRE  
GRENOBLE FOOT 38

*Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF*



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 597 jeudi 16 mars 2023

### RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.  
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match  
**La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant**  
**Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match**

### PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :  
Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

#### RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

#### IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**

**Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe**

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

- Le score
- Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)
- Les changements (onglet Ent/Sor)
- Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

**Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match**

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

**En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.**

**La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00**

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 597 jeudi 16 mars 2023

## COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

**Mardi 14 mars 2023 à 19h00**

### Procès-Verbal N° 597

Président : Patrick MONIER  
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

#### **CORRESPONDANCE**

*Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : [foot-entreprise@isere.fff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr)*

104. Villard-Bonnot Grésivaudan : noté (précisions courrier 99).

105. Fontaine Les Îles : noté (trésorerie).

106. St-Georges-de-Commiers 2 : noté (FM).

107. Air Liquide : noté (trésorerie).

108) Jarrie-Champ 1 : noté (report match vs St-George-de-Commiers 2). Accords de la CFSE et des équipes, match reporté semaine du 08-11/05/2023.

109) Villard-Bonnot Grésivaudan 1: noté (report match vs ASPTT 2 ST). Accords de la CFSE et des équipes, match reporté à une date ultérieure.

110) Fasson : noté (FM).

111) ASPTT 2 ST : noté (FM).

#### **COORDONNEES**

**Correspondants** : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2022/11/Correspondants-2022-2023-au-15-11-2022.pdf>

**Liste des correspondants** : accessible sur le site (District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants 2022-2023 au 15-11-2022).

**Règlements** : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, [reglements@isere.fff.fr](mailto:reglements@isere.fff.fr)

**Trésorerie** : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, [fciceron@isere.fff.fr](mailto:fciceron@isere.fff.fr)

**Ville de Grenoble, terrains** : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, [sport-planification@grenoble.fr](mailto:sport-planification@grenoble.fr), [dominique.boenigen@grenoble.fr](mailto:dominique.boenigen@grenoble.fr)

#### **COUPE DE L'ISÈRE FOOT EN SEMAINE A 8**

**Demi-finales** : le tirage des demi-finales aura lieu lundi 20/03/2023 à 19h00 au siège du District. Les 4 équipes qualifiées -Fasson 1 (D1), Jarrie-Champ 1 (D1), St-Georges-de-Commiers 2 (D1) et Tunisiens SMH 2 (D2)- sont cordialement invitées et seront les bienvenues. Les matchs auront lieu semaine du 03-06/04/2023.

**Finale** : la finale de la Coupe aura lieu vendredi 02/06/2023. Les clubs peuvent candidater auprès du District pour proposer l'organisation de la finale.



## MÉDAILLES DISTRICT 2023

Pour récompenser un membre bénévole de votre club en l'honorant de la Médaille de District, remplir le formulaire de demande médaille district (lien : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2019/03/formulaire-2-demande-medaille-dif.pdf>) et l'envoyer au secrétariat du District avant le 20/04/2023.

## CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D1

### Match à jouer le 20/03/2023

J12. Métropolitains 1 – Jarrie-Champ 1.

Lundi 20/03/2023, 20h00 (Stade Espagnac à confirmer)

### Matches à jouer semaine du 20 au 23/03/2023

J12. St-Martin d'Hères 1 – St-Martin d'Uriage 1.

J12. Fasson 1 – Billieu 2.

J12. Rachais 2 – Eybens 2.

J12. St-Georges-de-Commiers 2 – Villeneuve 1.

### Match à jouer le 27/03/2023

J13. Villeneuve 1 – Métropolitains 1.

Lundi 27/03/2023, 20h00. (Gaston Bachelard, Grenoble : sous réserve de disponibilité)

### Matches à jouer semaine du 27 au 30/03/2023

J13. St-Martin d'Uriage 1 – St-Georges-de-Commiers 2.

J13. Billieu 2 – St-Martin d'Hères 1.

J13. Jarrie-Champ 1 – Rachais 2.

J13. Eybens 2 – Fasson 1.

### Matches en retard

J10. Fasson 1 – Villeneuve 1 : match reporté semaine du 08-11/05/2023.

J11. Eybens 2 – St-Martin d'Hères 1 : match reporté semaine du 03-06/04/2023.



## CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D2, PHASE 2, POULE ACCESSION

### Matches à jouer semaine du 20 au 23/03/2023

J05. Vallée de la Gresse 3 – Tunisiens SMH 2.

J05. Fontaine Les Îles 1 – St-Paul-de-Varces 2.

J05. Rachais 3 – Poisat 1.

J05. Ver Sau 3 – Deux Rochers 4.

### Matches à jouer semaine du 27 au 30/03/2023

J06. Rachais 3 – Vallée de la Gresse 3.

J06. Fontaine Les Îles – Ver Sau 3.

J06. Deux Rochers 4 – Poisat 1.

J06. Tunisiens SMH 2 – St-Paul-de-Varces 2.

## CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D2, PHASE 2, POULE MAINTIEN

**Information :** Au vu des comportements, débordements ou autres propos inadmissibles tenus lors de certaines rencontres, la CFSE envisage, en fonction des disponibilités, de réunir les responsables de chaque équipe le mercredi soir (ou le jeudi soir) avant le 07/04/2023. Si un club souhaite organiser la réunion, prière de contacter la CFSE.

### Matches à jouer semaine du 20 au 23/03/2023

J08. ASPTT 2 ST – Goncelin 1.

J16. Vallée de la Gresse 4 – ASPTT 1 La Poste.

J16. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – CEA 1 Grenoble.

J13. Air Liquide 1 – Champagnier Brié 2.

### Matches à jouer semaine du 27 au 30/03/2023

J09. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Vallée de la Gresse 4.

J12. ASPTT 2 ST – Air Liquide.

J12. Champagnier Brié 2 – CEA 1 Grenoble.

J15. Villard-Bonnot Grésivaudan 2 – Goncelin.

J09. ASPTT 1 La Poste – ASPTT 2 ST.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 597 jeudi 16 mars 2023

## COMMISSION FUTSAL

**Mardi 14 MARS 2023 à 18h00**

### Procès-Verbal N°597

**Président :** CARRETERO Christophe

**Présents :** CARRETERO Christophe

.....  
**Adresse mail de la commission :** [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)

**Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.**

#### **COURRIERS:**

Arbre de Vie : Lu et noté.

Espoir Futsal 38 : Lu et noté.

Pays Voironnais Futsal : Lu et noté.

#### **FINALES DE COUPE RÉGIONALES FUTSAL U15/U18 :**

La LAURAFoot relance les Finales Régionales de Jeunes cette saison et elles se dérouleront le samedi 15/04/2023 à St Etienne.

#### **CHAMPIONNAT FUTSAL 2022/2023 :**

##### **D1 : 2° journée :**

Pays voironnais Futsal / Mistral Grenoble FC 1 : Le samedi 15/04/23 à 20h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

##### **D1 : 9° journée :** S10 (07/03 au 12/03/23)

Espoir Futsal 38 / Arbre de Vie : Le 08/04/23 à 17h00 (gymnase municipal, St Alban de Roche).

##### **D1 : 10° journée :** S11 (14/03 au 19/03/23)

Futsal Picasso / Arbre de Vie : Le vendredi 17/03/23 à 20h30 (gymnase Picasso, Echirolles).

Futsal des Géants 2 / Espoir Futsal 38 : Reporté.

Pays voironnais Futsal / Futsal Voreppe 1 : Le samedi 08/04/23 à 20h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Mistral Grenoble FC 1 / Exempt.

##### **D1 : 11° journée :** S12 (21/03 au 26/03/23)

Futsal Voreppe 1 / Mistral Grenoble FC 1 : Le samedi 25/03/23 à 20h00 (gymnase Arcade, Voreppe).

Pays voironnais Futsal / Futsal Picasso : le samedi 25/03/23 à 20h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Arbre de Vie / Futsal des Géants 2 : Le vendredi 24/03/23 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin).

Exempt / Espoir Futsal 38.

##### **D1 : 12° journée :** S13 (28/03 au 02/04/23)

Futsal des Géants 2 / Pays voironnais Futsal : Le mercredi 29/03/23 à 20h30 (gymnase des saules, Grenoble).

Mistral Grenoble FC 1 / Arbre de Vie : Le vendredi 31/03/23 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Espoir Futsal 38 / Futsal Voreppe 1 : Le samedi 01/04/23 à 17h00 (gymnase municipale, St Alban de Roche).

Futsal Picasso / Exempt.



## **RAPPEL:**

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autres moyens de communications non officielles ne sera pas prise en compte par le district.

## **COMMISSION DES REGLEMENTS**

**Mardi 14 MARS à 15 h 00**

### **Procès-Verbal n° 597**

**Président :** Jean Marc BOULORD

**Présents :** Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Patrice GALLIN, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT.

**Excusés :**

## **COURRIERS**

**F.C. LIERS :** lu et noté

**ST QUENTIN FALLAVIER :** le courrier a bien été transmis à la commission des terrains pour suite à donner.

**SEYSSINS :** Le club de SEYSSINS a écrit le 08/03/2023 : « *Que dit le règlement lorsqu'une équipe déclare forfait alors que son équipe d'un niveau inférieur dispute sa rencontre normalement* ».

- **Art. 23-2-1 des R.G. de la LAuRAFoot** « *Une équipe déclarant forfait entraîne automatiquement le forfait de toutes ses équipes inférieures ...* ».

**SEYSSINS :** L'éducateur doit être déclaré au préalable sur footclub.

### **FF ECHIROLLES**

Le club de FF ECHIROLLES a écrit le 8/03/2023 : « *... nous souhaitons dissoudre notre groupement.*

*En effet, le ... avec qui nous sommes partenaires dans ce groupement ne dispose plus d'activité en lien avec l'objet de notre partenariat. Pour cela, nous souhaitons rattacher toutes nos équipes au .... Merci de bien vouloir nous informer sur la procédure à entreprendre* ».

- ⇒ Portail «vie du club»
- ⇒ Type de demandes
  - ⇒ Cessation d'activité
    - ⇒ Le club sera radié
    - ⇒ Les joueuses deviennent libres de signer ....

## **EVOCATIONS**

### **N°65 : VOUREY SP 1 / LA SURE 2 : SENIORS – D4 – POULE B - MATCH DU 19/02/2023.**

Le club de LA SURE a écrit le 09/03/2023 : « *nous souhaitons porter évocation concernant le joueur PETIT Alexandre, licence n° 2544422110 du club de VOUREY, susceptible d'avoir participé à la rencontre en état de suspension.*

*En effet ce joueur est concerné par plusieurs sanctions sur footclub :*

- \* 4 matchs de suspension (date effet 14/11/2022)
- \* 3 matchs de suspension (date effet 28/11/2022)
- \* 1 match de suspension (date effet 19/12/2022)

*Dans l'attente de vérification et décision de la commission des règlements* ».

- La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de LA SURE pour la dire recevable.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 597 jeudi 16 mars 2023

- La Commission des Règlements communique au club de VOUREY, une demande d'évocation du club de LA SURE sur la participation du joueur Alexandre PETIT, Licence N° 2544422110, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La commission des Règlements demande au club du VOUREY de lui faire part de ses observations avant le 20/03/2023, délai de rigueur.

## **N°56 : SASSENAGE 3 / VOUREY SP 1 : SENIORS – D4 – POULE B - MATCH DU 26/02/2023.**

Le club de SASSENAGE a écrit le 01/03/2023 : « Le club de US SASSENAGE FOOT fait évocation de la participation au match cité en objet du joueur numéro 11 Mr PETIT ALEXANDRE Licence numéro 2544422110. Ce joueur étant susceptible d'être suspendu à la date du match suite à des suspensions non purgées.

### **DECISION**

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de SASSENAGE pour la dire recevable en application de l'art. 171.2 des R.G. de la FFF et en ayant fait communication au club de VOUREY afin de lui permettre d'apporter ses observations, ce que ce club a fait le 12/03/2023.

Considérant ce qui suit :

- La décision en date du 22/11/2022 parue au P.V. 582 de la Commission de discipline du District Isère Football qui a suspendu le joueur Alexandre PETIT, Licence N° 2544422110, de 2 matchs ferme plus 1 match de suspension automatique plus 1 match de suspension ferme, décision applicable à compter du 14/11/2022.
- La décision en date du 06/12/2022 parue au P.V. 584 de la Commission de discipline du District Isère Football qui a suspendu le joueur Alexandre PETIT, Licence N° 2544422110, de 2 matchs ferme plus 1 match de suspension automatique, décision applicable à compter du 28/11/2022
- La décision en date du 12/12/2022 parue au P.V. 585 de la Commission des règlements du District Isère Football qui a suspendu le joueur Alexandre PETIT, Licence N° 2544422110, de 1 match ferme (dossier 24 : participation à une rencontre en étant suspendu), décision applicable à compter du 19/12/2022
- L'art 226 des R.G. de la F.F.F. – purge d'une suspension :
- « 1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière ».

➤ En application de l'art. 226.8 des R.G. de la FFF : « La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension ».

➤ Rencontres disputées par l'équipe 1 de VOUREY SP. depuis le 14/11/2022 :

|   |            |                       |
|---|------------|-----------------------|
| 1 | 20/11/2022 | à ST PAUL DE VARCES   |
| 2 | 27/11/2022 | RO-CLAIX              |
| 3 | 4/12/2022  | à MIRIBEL             |
| 4 | 11/12/2022 | ST HILAIRE DE LA COTE |
| 5 | 5/02/2023  | CHIRENS               |
| 6 | 19/02/2023 | LA SURE               |
| 7 | 26/02/2023 | à SASSENAGE           |
| 8 | 5/03/2023  | ST LATTIER            |



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 597 jeudi 16 mars 2023

- Le joueur Alexandre PETIT, Licence N° 2544422110, ne pouvait participer à la rencontre.

Par ces motifs, la Commission des Règlements donne match perdu par pénalité au club de VOUREY pour en reporter le bénéfice au club de SASSENAGE.

- VOUREY : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- SASSENAGE : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Résultat de la rencontre : 0 / 1

La Commission des Règlements inflige une amende de 107€ au club de VOUREY pour avoir fait jouer un joueur suspendu.

La Commission des Règlements inflige une suspension de 1 Match ferme au joueur Alexandre PETIT, Licence N° 2544422110, avec prise d'effet au lundi 20/03/2023 pour avoir participé à une rencontre en état de suspension. Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football*

### **N°66 : LA SURE / LA COTE ST ANDRE 2 : U13 – D2 – POULE D - MATCH DU 11/03/2023.**

Le club de LA SURE a écrit sur la F.M.I. : « Je soussigné(e) AHMED HEZAM ZINE licence n° 2545885035 Dirigeant responsable du club F.C. LA SURE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club F.C. COTE SAINT ANDRE, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club F.C. COTE SAINT ANDRE (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match)».

Le club de LA SURE a confirmé sa réserve d'avant-match par courriel le 13/03/2023

### **DECISION**

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de LA SURE pour la dire **irrecevable** : (Joueurs brulés).

#### **Sur la forme :**

Considérant ce qui suit :

#### **Art. 5 des Règlements des championnats de jeunes - Équipes Réserves**

«Par dérogation des Règlements Sportifs du District, Pour les **championnats** de la catégorie U13, l'article 22 ne s'applique pas. Les dispositions de l'article 22 s'appliquent aux joueurs ayant disputé le championnat national des U17, dans leur catégorie d'âge.

*La participation des joueurs en sur classement U13 à U20 à des compétitions de catégorie supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent «.*

#### **Sur le fond :**

• La vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de la COTE ST ANDRE évoluant en U13-D1-PHASE 2, POULE B.

• Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

- Aucun joueur à plus de 5 matchs
- 3 joueurs à 5 matchs.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football*

## CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 15 février 2023

Article 17

### 17-3 – Procédures et Sanctions :

c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

Les clubs ci-dessous se verront suspendus en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet **le 22 mars 2023**

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX  
564310 FC LE TOUVET

## COMMISSION SPORTIVE

**Réunion du mardi 14 mars 2023 à 14h00**

### Procès-Verbal N°597

Président : Michel Vachetta  
Présents : Dan Marchal, Michel Vachetta, Bernard Buosi, Daniel Guillard, Gilbert Reppelin.  
Excusés : Annie Brault, Gérard Bouat.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle

« ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

## U10 / U11

Daniel Hugot, tel 06.45.65.86.42.

Pour le secteur Voiron, Nord Isère et Vienne : Patrice Gallin, tel 06.70.93.82.68.



## *Le Foot en Isère : Moi J'adhère*

PV n° 597 jeudi 16 mars 2023

### **U13**

Les matchs non joués ont été reprogrammés au 15 / 04 / 2023.

**Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.**

### **U15**

La rencontre Gpr Vézeronce Huert Dolomieu / Es Rachais coupe Augustin Dominguez du samedi 11/03/23 non jouée est reprogrammée au samedi 25/03/23 à 15h00.

Par conséquent les rencontres D2 Poule A Fc Crolles 1 / Es Rachais 2 et D3 Poule G Gpr Vézeronce Huert Dolomieu / Gpr Balmes Lauzes sont reportées au 15 / 04 / 23.

**Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.**

### **U17**

**D2 : Poule A :**

FC MOIRANS 1 : forfait général.

**Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.**

### **U20**

Courrier du club Groupement Jeunes La Savoyarde :

La commission attend la réponse du club de Chatte.

**Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.**

### **VETERANS**

Les feuilles de matchs de coupe doivent être effectuées et envoyées impérativement à la commission sportive.

Coupes vétérans :

1/8 de finale le 31 Mars. Les rencontres sont sur le site

1/4 de finale le 21 avril.

1/2 finale le 12 Mai.

**Responsable : Gilbert Réppelin. : 07.86.40.95.23**

**Le président  
Michel VACHETTA**

**Le secrétaire  
Dan Marchal**

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 597 jeudi 16 mars 2023

## STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

### Procès-Verbal N°597

#### PLANNING WEEK-END

*Du vendredi 24 mars 2023 au lundi 27 mars 2023*

#### STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 25 mars 2023  
Plateau U8-U9  
GF38/OC EYBENS/VO PORTUGAL/ASIEG à 10h30

#### TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 25 mars 2023  
Match U13 D4  
FC2A 3/FC EYBENS 6 à 13h30  
Match U13 D2  
FC2A/US ABBAYE à 13h30  
dimanche 26 mars 2023  
Match Féminines à 11  
FC2A/FF ÉCHIROLLES 2 à 13h00  
Match Seniors D4  
FC2A 2/TUNISIENS SMH 2 à 15h00

#### STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 25 mars 2023  
Match U13 D4  
AJA VILLENEUVE/FC PONT DE CLAIX à 13h30  
Match U17 D3  
AJA VILLENEUVE/US SASSENAGE 2 à 16h00  
Match Seniors D1  
AJA VILLENEUVE/FC ST MARTIN D'HÈRES à 20h00

#### TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 25 mars 2023  
Plateau U11  
AS BAJATIERE/FC ST MARTIN D'HÈRES 2/OC  
EYBENS 2 à 10h30  
Match U13 D4  
AS BAJATIERE/FC ST MARTIN D'HÈRES 6 à 14h30

#### STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 25 mars 2023  
Plateau U6-U7 FC2A/US SASSENAGE/FC MISTRAL à  
10h30

#### STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 25 mars 2023  
Plateau U8-U9  
FC MISTRAL/AJA VILLENEUVE/AC POISAT à 10h00  
Plateau U10  
FC MISTRAL 2//FC ÉCHIROLLES 3/FC ST MARTIN  
D'HÈRES 3 à 12h00  
Plateau U10  
FC MISTRAL/FC ST MARTIN D'HÈRES/GF38 à 12h00  
Plateau U11  
FC MISTRAL 2/OC EYBENS 3/FC ÉCHIROLLES 3 à 13h30  
Match U13 D4  
FC MISTRAL 2/FC CROLLES à 15h00  
Match U13 D3  
FC MISTRAL/FC2A 2 à 15h00  
Match U15 D3  
FC MISTRAL/FC 2 ROCHERS 2 à 17h00  
Match Féminines à 8 D1  
FC MISTRAL 2/ASL ST CASSIEN à 20h00  
dimanche 26 mars 2023  
Match seniors D3  
TURCS DE GRENOBLE/US JARRIE CHAMP 2 à 15h00

#### STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 26 mars 2023  
Match Seniors D5  
US ABBAYE 2/CLAIX FOOT 2 à 12h30  
Match Seniors D4  
US ABBAYE/FC PAYS D'ALLEVARD à 15h00



**STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)**

samedi 25 mars 2023  
Plateau U8-U9  
US ABBAYE/FC2A/OC EYBENS à 10h30

**STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)**

vendredi 24 mars 2023  
Match vétérans  
GSE/ASIEG à 20h00  
samedi 25 mars 2023  
Plateau U10  
FC2A 2/AC SEYSSINET 2/FC ST MARTIN'HÈRES 3 à 13h30  
Plateau U10  
FC2A/AC SEYSSINET/GF38 2 à 13h30  
dimanche 26 mars 2023  
Match Seniors D2  
ASIEG/C.S NIVOLAS VERMELLE à 15h00

**STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)**

samedi 25 mars 2023  
Matches U13 D4  
GF38 3/FC SUD ISÈRE à 10h30  
Matches U13 Critérium  
GF38/O.VALENCE à 10h30  
Match U16 R1  
GF38 2/O.LYONNAIS 2 à 13h00  
Match U18 R2  
GF38/OULLINS CASCOL à 16h00  
Match Seniors R1  
GF38 2/AC SEYSSINET à 19h00  
dimanche 26 mars 2023  
Match Féminin R2  
GF38 2/EV.S. GENAS AZIEUX à 15h00

**STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE**

samedi 25 mars 2023  
Plateau U10-U11  
AS BAJATIERE/US SASSENAGE/GF38 F à 10h30  
Match U15 Filles à 8 D2  
FC2A/GUC FOOTBALL à 13h30  
Match U13 D4  
USVO 5/FC ÉCHIROLLES 5 à 13h30  
Matches U13 D4  
GF38 4/CA GONCELIN à 16h00

**STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE**

samedi 25 mars 2023  
Plateau U6-U7  
USVO/FC ÉCHIROLLES/AS FONTAINE à 10h00  
Plateau U10  
USVO 2/OC EYBENS 2/USVO 3 à 12h00  
Plateau U10  
USVO/US ABBAYE/ES RACHAIS à 12h00  
Match U13 D3  
USVO 3/FC QUATRE MONTAGNES à 14h00  
Plateau U11  
USVO 2/AJA VILLENEUVE/US ABBAYE à 14h00  
Match U13 D2  
USVO 2/AC SEYSSINET 3 à 16h00  
Match U13 D1  
USVO/FC 2 ROCHERS à 16h00  
Match U15 D1  
USVO/AC SEYSSINET à 18h00  
Match Seniors D2  
USVO/UNION NORD ISÈRE FOOT à 20h00



## COMMISSION TECHNIQUE

**Mardi 14 mars 2023**

### Procès-Verbal N°597

**Président** : Samuel BOURGEOIS

## **RETOUR SUR RASSEMBLEMENT DÉPARTEMENTAL JOURNÉE DE LA FEMME**



Ce dimanche 12 mars, les commissions Technique et Féminines du District de l'Isère organisaient un rassemblement en lien avec la Journée de la Femme.

Cette manifestation a eu lieu au stade Paul BOURGEAT en collaboration avec l'US Gières et a permis d'accueillir 8 équipes U8F/U9F et 5 équipes U10F/U11F, soit 101 joueuses présentes (pour 15 clubs représentés) sur ces 2 plateaux.

Les équipes ont pu rencontrer des clubs de secteurs géographiques différents ; des équipes ont également été établies pour l'occasion pour permettre à des filles évoluant en mixité de se retrouver pour jouer dans des équipes exclusivement féminines.

A souligner le très bon comportement des joueuses ainsi que la qualité de jeu proposée et grandement appréciée par les nombreuses personnes présentes autour des terrains !

Ce fût également l'occasion de remercier une vingtaine de dirigeantes, éducatrices et bénévoles de clubs pour leur investissement au quotidien au sein de nos associations sportives.



Un grand bravo aux clubs s'étant déplacés avec leurs équipes respectives ainsi qu'aux autres clubs ayant joué le jeu en proposant aux joueuses en mixité de se joindre à ce rassemblement U8F/U11F.

Remerciements aux élus du District et aux membres de la Commission Féminines pour leur présence ainsi qu'au club de l'US Gières pour son investissement et son excellent accueil lors de cette matinée festive !

## **RETOUR SUR DES VISITES INTERMÉDIAIRES DES LABELS JEUNES F.F.F**

Les cadres techniques du district, les élus du comité directeur, rencontrent déjà depuis quelques temps, les clubs qui ont entrepris une démarche, ou un renouvellement de labellisation.

Lors de différentes soirées, ils ont pu échanger avec les clubs, sur leur bilan intermédiaire respectif dans cette démarche, et ils ont pu constater déjà l'excellent travail effectué.

La présence et la satisfaction lors de ces réunions d'élus communaux démontrent l'engouement et la fierté d'avoir au sein de leur(s) commune(s), un club structuré, convivial et engagé dans différents projets aussi bien sportifs, qu'humains.

D'ores et déjà, l'ensemble des membres du district souhaitent toute la réussite possible aux clubs engagés dans cette démarche

## **LES FORMATIONS D'EDUCATEURS**

### **FORMATION CFF3 30-31 MARS ET 6-7 AVRIL 2023 ST GEORGES D'ESPERANCHE**

#### Liste des inscrits

PASQUELIN David  
GREFFE FONTEYMOND Jerome  
MONIN BONNARD Jean Philippe  
CLERMONT Alexandre  
MODELON Sebastien  
CHASSAT Mathis  
RICARD Joly  
KEITA Issa  
MAISSA Fred  
FABRIER Florent  
PARIS Stéphane  
FERNANDO DUARTE Fabio  
VALLIN Jeremy  
MIOZ Dorian  
TOUCHET François  
BONNIOT Christophe

A. S. VER SAU  
A.S. TULLINS FURES  
AS ST ANDRE LE GAZ  
BOURGOIN  
U.S. CHARTREUSE GUIERS  
FC COTE ST ANDRE  
AS DOMARIN  
F.C. D'ECHIROLLES  
F.C. D'ECHIROLLES  
F.C. D'ECHIROLLES  
EYBENS OC  
F.C. LA TOUR ST CLAIR  
F.C. LA TOUR ST CLAIR  
ISLE D'ABEAU  
ISLE D'ABEAU  
J.S. ST GEORGEOISE

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 597 jeudi 16 mars 2023

VENDRA Loris  
FAYANT Martial  
LUTO Ilirian  
MOREL Sylvain  
FARSSI Farouk  
GONCALVES Luis  
COCHET Loan  
DE PALMA Benjamin  
NEMOS Jean Charles  
CREOLA Sebastien  
LEBRAT Sebastien  
BORDIER Romain

NOYAREY F.C.  
O. NORD DAUPHINE  
O. NORD DAUPHINE  
O. NORD DAUPHINE  
US REVENTIN  
US REVENTIN  
AS ST ETIENNE DE CROSSEY  
THODURE  
VALLEE DU GUIERS F.C.  
VAREZE  
VAREZE  
VOREPPE

## CERTIFICATION CFF1 5 AVRIL 2023 A CORBELIN

### Session complète

#### Liste des inscrits

|                     |                                      |
|---------------------|--------------------------------------|
| BELKADI Nassim      | 2 ROCHERS FC                         |
| MOREILHON Corentin  | ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT |
| REJEB Amine         | ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT |
| SERMET Quentin      | ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT |
| GIRERD Camille      | US CORBELIN                          |
| MONIER Ludovic      | US CORBELIN                          |
| BOISSET Nicolas     | CRÉMIEU FOOTBALL CLUB                |
| LAKFIF Sabir        | CRÉMIEU FOOTBALL CLUB                |
| TAWA LAMA Mathias   | CRÉMIEU FOOTBALL CLUB                |
| BLEUSE Carla        | GUC                                  |
| HOURMAN Sarah       | GUC                                  |
| DE OLIVEIRA Cyril   | E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER          |
| LUCCHINO Adrien     | F.C PAYS VOIRONNAIS (excusé)         |
| MORATA Mathis       | F.C PAYS VOIRONNAIS                  |
| PEYRARD Antoine     | LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN      |
| HANNA Romaric       | O. NORD DAUPHINE                     |
| NOEL Fabrice Junior | ST MARTIN D'HERES                    |
| CHEKAT Karim        | ST MARTIN D'HERES                    |
| HARKOU Amir         | ST MARTIN D'HERES                    |
| GONZALES Corentin   | US MURETTE                           |
| BOUFFIER BRICE      | U. S. BEAUVOIR ROYAS                 |
| JULLIA Jimmy        | U. S. BEAUVOIR ROYAS                 |
| BERTINO Mathis      | U.S. DOLOMOISE                       |
| PATRICOT Julien     | U.S. DOLOMOISE                       |
| VESSELA Luc         | U.S. DOLOMOISE                       |
| DIOP Amadou         | U.S. SASSENAGE                       |
| GARDAZ Adrien       | VALLEE DU GUIERS F.C.                |
| MARTIN David        | VIRIEU VALONDRAS                     |
| BORDIER Romain      | VOREPPE                              |





**FORMATION CFF1 DU 11 AU 14 AVRIL 2023  
A VALLEE DE LA GRESSE**

**Session complète**

**Liste des inscrits**

BENBOUDINA Cyril  
KONATE Karinka  
COHARD Ilan  
HANNEDOUCHE Lohan  
KADRI Tayeb  
HACHANI Sami  
DAPPEL Theo  
MEDDA Clara  
PERIN Alexis  
DAVAI Malo  
FOSSE Theo  
LA POSTA Matteo  
BELCASTRO Celian  
BERTUCAT Francois  
LOY SERVONNET Dylan  
AZIRI Wessil  
ARREDONDO Xavier  
HASSEN Scander  
LAMBERT Patrick  
SADAKOGLU Remi  
POULAT Noah  
TROUILLET Ylan  
ZAAFRANE Yanis  
BIANCO Alicia  
LIROT Emilien  
LIROT GAUDILLAT Enzo  
BERTHOLLET Remy  
CROIBIER Baptiste  
SAMIR Omar  
DJELLAL Adil  
CHINOUN Hamed

A.C. SEYSSINET PARISET  
A.C. SEYSSINET PARISET  
C.S. VOREPPE  
C.S. VOREPPE  
F.C CHIRENS  
F.C. D'ECHIROLLES  
F.C. SUD ISERE  
F.C. SUD ISERE  
F.C. SUD ISERE  
F.C. VALLEE DE LA GRESSE  
F.C. VALLEE DE LA GRESSE  
F.C. VALLEE DE LA GRESSE  
FC DES LAUZES  
FC DES LAUZES  
FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE  
FUTSALL DES GEANTS  
JARRIE CHAMP  
ISLE D'ABEAU F.C.  
ISLE D'ABEAU F.C.  
ISLE D'ABEAU F.C.  
U.S. CHATTOISE  
U.S. CHATTOISE  
U.S. CHATTOISE  
U.S. GIEROISE  
U.S. GIEROISE  
U.S. GIEROISE  
U.S. LA MURETTE  
VALLEE DU GUIERS F.C.  
VILLENEUVE  
VILLENEUVE  
VILLENEUVE



# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 597 jeudi 16 mars 2023

## CERTIFICATION CFF2 DU 3 MAI 2023 A ST QUENTIN FALLAVIER

**Reste 3 places**  
**Inscriptions possibles jusqu'au 23 mars**

### Liste des inscrits

|                    |                              |
|--------------------|------------------------------|
| MICHON Severine    | A.S. CESSIEU                 |
| SUAREZ Sebastien   | A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY   |
| KECHABA Ahmed      | CVL 38                       |
| FONTAINE Audric    | C.S. VOREPPE                 |
| ASSORIN LUCAS      | E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER  |
| LUCCHINO Adrien    | F.C PAYS VOIRONNAIS          |
| MORATA Mathis      | F.C PAYS VOIRONNAIS          |
| CLERMONT Alexandre | F.C. BOURGOIN JALLIEU        |
| FREVILLE Gregory   | F.C. ST MARTIN D'URIAGE      |
| APPLANAT Diane     | F.C. SUD ISERE               |
| MARTIN Corentin    | F.C. SUD ISERE               |
| POITE Remy         | F.C. SUD ISERE               |
| TELLACHE Boualem   | F.C. TURC DE LA VERPILLIERE  |
| CHAUVY Corentin    | F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX      |
| SERVONNET Frederic | FORMAFOOT                    |
| MIOZ Dorian        | ISLE D'ABEAU F.C.            |
| TOUCHET Francois   | ISLE D'ABEAU F.C.            |
| BERNILLON Fabien   | MUROISE F. ST BONNET DE MURE |
| BOUQUET Kevin      | U. S. BEAUVOIR ROYAS         |
| PIOMBO Aurelien    | U. S. BEAUVOIR ROYAS         |
| SURENYAN Alain     | U. S. BEAUVOIR ROYAS         |
| FRIZON Anthony     | U.S. DOLOMOISE               |
| PERNOT Aldric      | U.S. DOLOMOISE               |
| VESSELA Luc        | U.S. DOLOMOISE               |
| GONZALES Corentin  | U.S. LA MURETTE              |
| DECOURT Yoann      | U.S. REVENTINOISE            |
| LIMA Frederic      | U.S. ST PAUL DE VARCES       |

### **ATTENTION**

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Procédure à réaliser par le référent footclubs pour une préinscription de son licencié à une formation via portailclubs : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

Procédure de la candidature en ligne pour une formation d'éducateur animateur : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>